

Abonnements.

CANADA.
Un An.....\$0.60
Six Mois..... 0.40

ÉTATS-UNIS.
Un An..... 1.00
Frais de Poste compris.
(Payable d'avance.)

Les lettres d'argent devront être enregistrées.

Aime Dieu et va ton chemin.

LE JEUNE AGE.

Paraissant les 1er et 15 du Mois.

Administration.

Toute la correspondance devra être adressée à F. X. BOLEAU, Instituteur, et Editeur-Propriétaire, à Pointe-Gatineau, P. Q.

Les Annonces sont publiées à raison de 8 cents par ligne, pour la première insertion, et le quart du prix pour chaque insertion subséquente.



SAINT-FRANÇOIS DE SALES DE LA GATINEAU.

1er Novembre 1878.

Chronique.

LE DERNIER RÈGNE.

Ottawa, à tout bien considérer, est une ville privilégiée. On y voit naître et mourir les Ministères, et les villes-sœurs nous jalourent à cet endroit. Certaines gens au loin donneraient beaucoup pour voir, comme nous, les choses de près.

—Il est vrai qu'à certaines époques nous avons de grandes funérailles comme de grandes réjouissances publiques. On prise beaucoup le privilège de voir sortir une dernière fois un ministre de son bureau, sa papeterie et ses lettres privées sous le bras.— Ça n'est pas aussi palpitant d'intérêt qu'on le pense de premier abord. Cependant, il n'est pas nécessaire d'avoir le don de pénétration—ce don qui consiste à lire dans les cœurs à travers les physionomies et les visages—pour y découvrir une déception souvent bien déguisée.

Parmi les Ministres, il en est qui partent le cœur navré et qui craignent autant de retourner à leurs commettants, qu'un enfant, classé de l'école, de s'en ouvrir à ses parents. Nos hommes publics devraient pourtant savoir que les plus beaux moments de leur vie sont souvent les plus voisins de leur mort.

Septembre 1878 fera époque dans l'histoire politique du pays. C'est pendant sa durée qu'un coup de vent traître, un véritable *tornado* non prévu par le limonnier, chavira la barque libérale en pleine mer. On n'eût pas même le temps de faire un *libre-échange* de "life preservers": ce fut une *protection* personnelle. MM. Mackenzie, Laurier, Smith furent jetés à la côte et M. Laflamme submergé. Celui-ci aurait voulu se voir dans l'*Ermine*, le vaisseau qui porta autrefois Jacques-Cartier, au risque de cingler vers le Pôle numéro 2, sous la protection de Ste. Anne.

—Le Cabinet Mackenzie, comme un pulmonaire, est tombé avec les premières feuilles d'automne. Ses amis mêmes ne daignent pas ramasser la feuille morte pour la conserver; ils disent l'avoir trop *pressée* inutilement avant sa chute. Ainsi va le monde!

LE NOUVEAU RÈGNE.

Sir John A. Macdonald monte au pinacle par le grand escalier, M. Mackenzie descend par l'escalier dérobé.

Pendant sa longue carrière parlementaire, Sir John n'a jamais pris les rênes de l'Etat avec un tel prestige. Il y arrive au moment où nous allons avoir, pour la première fois, une vice-royauté en Canada.

Assermenté par Lord Dufferin qui fit là son dernier acte officiel au milieu de nous, Sir John s'adressa de suite à son fidèle Achates, l'Hon. Dr. Tupper, qui a plus lutté que les autres pour démolir le dernier règne. Le Dr. Tupper avait, assurément, mérité

le premier choix d'un portefeuille: il opta pour les Travaux Publics. C'est lui qui devra terminer la "Tour Mackenzie" qui a été atteinte par la dernière bourrasque.—Il sera plus heureux que son prédécesseur à qui M. Sutherland, préposé à l'installation de l'horloge de la *Tour Centrale*, voulut faire plaisir en lui disant: "elle sonnera les heures pour la première fois le dix-sept septembre, jour de la votation, pour annoncer votre triomphe." Elle sonna, en effet, à trois heures de relevée, mais la fatalité voulut que ce fut un glas funèbre.

Voici les collègues de Sir John avec leurs portefeuilles respectifs:

Sir John A. Macdonald, Premier, et ministre de l'Intérieur;

L'Hon. James McDonald, Ministre de la Justice;

L'Hon. Dr. Tupper, Ministre des Travaux Publics;

L'Hon. M. Tilley, Ministre des Finances;

L'Hon. John O'Connor, Président du Conseil Privé;

L'Hon. M. Langevin, C. B., Maître Général des Postes;

L'Hon. Mr. Mackenzie Bowell, Ministre des Douanes;

L'Hon. M. Aikens, Secrétaire d'Etat;

L'Hon. M. Campbell, Receveur Général;

L'Hon. M. Masson, Ministre de la Milice;

L'Hon. M. Pope, Ministre de l'Agriculture;

L'Hon. M. J. C. Pope, Ministre de la Marine et des Pêcheries.

L'Hon. M. Baby, Ministre du Revenu de l'Intérieur;

L'Hon. M. Wilnot, Ministre sans portefeuille et Président du Sénat.

LE VICE-ROI.

Il est évident que l'arrivée en Canada du marquis de Lorne et de la princesse Louise sera quelque chose de plus que l'entrée d'un Gouverneur-Général ordinaire. Sa Majesté a donné des ordres de préparatifs qui indiqueraient qu'Elle veut attacher une importance toute spéciale à l'administration de son genre.

Le Prince Alfred est parti pour Halifax, sur l'un de ses vaisseaux, afin d'y recevoir sa sœur. Il doit être accompagné de la Duchesse d'Edinburgh. Si l'on en croit les journaux anglais, le vaisseau du Prince stationnerait permanemment en Canada. Tout ceci est du nouveau et dénoterait déjà des intentions de véritable Cour chez le Vice-Roi du Canada.

La Reine d'Angleterre aurait donc à Ottawa, l'hiver prochain, deux enfants: le Prince Alfred et la Marquise de Lorne; le Czar de Russie, un: la Duchesse d'Edinburgh qui a épousé le Prince Alfred.

On dit que parmi les dames d'honneur qui accompagnent ici Son Altesse Royale sera Lady Dufferin qui passera l'hiver à Ottawa.

Tout ce luxe, ce faste, ce personnel distingué seront aussi attrayants que dispendieux. L'amour propre de notre ville, poussé au paroxysme, sera une cause de gêne, de ruine même pour certaines familles.

Ce n'est pas là une idée paradoxale, puisque le tailleur en chef du Prince de Galles a déjà écrit aux autorités municipales de toutes les villes de la Puissance pour leur offrir des habits de Cour:—drap bleu, épée et chapeaux d'Aide-de-Camp.

Nous nous surprenons à sourire en pensant voir l'échevin Clancy, entr'autres, avec un chapeau d'Aide-de-Camp sur l'occiput...

Alf. EVANTUREL.

Le 18 Août.

Le 18 Août dernier était la fête de Saint Joachim, patron de Sa Sainteté Léon XIII, glorieusement régnant sur le trône de Pierre. Nos camarades de Rome, anciens soldats pontificaux, n'ont pas laissé échapper une si belle occasion de protester de leur soumission, de leur amour et dévouement envers le père commun des fidèles; et ils le firent tant en leur nom qu'en nom de leurs frères de toute langue et de toute nation. L'humble adresse, qu'en cette circonstance ils déposèrent aux pieds du Pape, est une magnifique expression de leurs sentiments, comme le dit le "*Bulletin de l'Union Allet*," organe des Zouaves pontificaux Canadiens. Mais ces sentiments sont aussi les nôtres. Nous aussi, qui jouissons de l'honneur d'avoir été un des moindres d'entre les soldats de Pie IX, nous joignons nos faibles hommages aux hommages que nos camarades de Rome ont rendu au Saint-Père Léon XIII, nous adhérons de cœur et d'âme à tout ce qu'ils lui ont exprimé. Nous avons la consolante certitude que nos jeunes amis en feront autant, surtout ceux qui, parmi eux, seraient disposés à se consacrer un jour à la noble défense du Saint-Siège Apostolique.

—A propos de l'adresse qui vient d'être mentionnée, voici ce que nous lisons sur le *Bulletin de l'Union Allet*:—" Ces belles paroles qui ne sont d'ailleurs que l'écho des sentiments de tous les anciens volontaires pontificaux, seront lues avec plaisir, nous en sommes certains, par tous nos lecteurs:—

TRÈS SAINT-PÈRE,

" En ce jour, ou l'Eglise célèbre la fête de votre patron dans le ciel, St Joachim, les humbles rédacteurs de la *Fedella* sentent que c'est pour eux un devoir de se prosterner aux pieds de votre Sainteté et d'y déposer, en leur nom et au nom de leurs frères de toute langue et de toute nation, un sentiment d'hommage en même temps qu'un souhait; hommage d'attachement fidèle et d'entière soumission à vos enseignements infaillibles; souhait d'une vie longue et prospère avec la joie de voir enfin le monde retourner au chemin du salut, la joie de voir se calmer la tempête, qui depuis si longtemps lutte avec fureur contre votre mystique nacelle.

" A vous, Lumière venue du ciel, à vous qui nous avez été annoncé depuis tant de siècles, ce n'est pas une secrète disposition de la Providence que vous a été donné le nom de Joachim, qui signifie: *Résurrection de Jésus-Christ*. Ce nom uni au symbole sous lequel S. Malachie vous a désigné, excite en nous la douce confiance que votre règne sera la lumière envoyée par le ciel pour dissiper les ténèbres qui enveloppent le monde; et qu'il vous sera réservé de sortir triomphant de votre auguste prison au milieu des acclamations de votre peuple, à la honte et à la confusion de ceux qui criaient que s'en était fini de la Papauté, de la même manière que le Seigneur au jour de sa Résurrection sortit du tombeau vainqueur du péché, à la honte et à la confusion de la perfidie judaïque.

" Telle est notre espérance; tel est le souhait que nous déposons aujourd'hui à vos pieds, ô Très-Saint-Père; en attendant ce jour heureux, nous veillerons autour de votre prison, comme les saintes femmes, en attendant sa résurrection, veillaient à la porte du tombeau du Seigneur.

“ Mais pour nous raffermir dans cette espérance, pour nous maintenir forts et fermes contre les assauts qui nous sont livrés chaque jour par vos ennemis et par les ennemis de Dieu, daignez, ô Père Saint, faire descendre sur nous et sur tous nos frères votre bénédiction apostolique que nous vous demandons humblement et ardemment, prosternés à vos pieds sacrés. ”

—La *Fedellà* est un journal publié à Rome sous les auspices d'une société portant le même nom et composée des anciens soldats du Pape. Nous n'avons donc pas besoin de dire quels en sont le but et les aspirations.

F. X. B.

Le 20 Septembre.

Le 20 septembre est venu réveiller dans nos cœurs un souvenir bien douloureux. Il y a huit ans qu'une armée sacrilège est venue s'emparer du domaine de Pierre, il y a huit ans que nous avons déposé nos armes sur l'ordre de notre bien-aimé Pie IX. Depuis cette époque nous espérons, nous soupirons après le moment où il nous sera donné de reprendre ces armes pour ne plus jamais les laisser : Pie IX est mort ; mais son successeur vit et avec lui vivent les droits imprescriptibles de l'Eglise.

Que le retour de cette date néfaste qui fait tressaillir nos cœurs ne nous décourage pas, mais qu'il ravive au contraire l'espoir que nous avons de nous retrouver tous aux portes du Vatican, pour y chanter le cantique du vieillard Siméon : “ Nunc dimittis. ”

(Bulletin de l'Union Allët.)

Colonisation.

La crise commerciale qui sévit depuis plusieurs années sur notre pays nous remet en mémoire cette même crise non moins désastreuse qui éclata à la fin de l'année 1847 à Paris, et qui fut en quelque sorte le signe précurseur des grands événements qui se passèrent l'année suivante. A cette époque, un malaise général se fit sentir en France. La récolte ayant manqué, une terrible disette amena une grande misère dans les grands centres manufacturiers et le Gouvernement provisoire eût à soutenir une masse d'ouvriers jusqu'aux tristes journées de 1848. Le général Cavaignac comprit de suite le réel danger qui existait pour le pays à laisser plus de deux-cents mille ouvriers sans ouvrage errer dans les rues de Paris. Les ministres décidèrent alors de faire commencer de grands travaux d'utilité publique, et, lorsque Napoléon III vint sur le trône, une nouvelle ère de prospérité surgit sur tout le territoire français. L'empereur voulut, durant son règne, que toutes les villes de France participassent aux mêmes progrès que la grande capitale ; c'est alors qu'un grand nombre d'ouvriers se dirigèrent vers les différents centres pour obtenir de l'ouvrage. Mais Paris contenait encore un bon nombre de désœuvrés, de déclassés qui aimaient mieux vivre d'aumônes que de travail. Ce ne fût qu'après les jours néfastes de la Commune que le préfet de police lança une ordonnance ayant pour objet de renvoyer dans leur foyer tous ces êtres inutiles, et, aujourd'hui, la décentralisation de la classe ouvrière a allégé les charges de l'Etat et celles encore bien plus considérables des bureaux de bienfaisance.

Remarquons en passant que, avant 1830, la ville de Paris et quelques grandes villes de France, telles que Lyon, Bordeaux, Marseille, Lille, Rouen étaient l'objectif de la jeunesse de toutes les classes de la société, et cela, parce que les entreprises industrielles prirent leur essor à cette époque. Depuis lors, ce courant d'émigration vers les grands centres ne fit qu'augmenter et dans de telles proportions qu'il était difficile de l'arrêter ; le restreindre était même chose désavantageuse pour les diverses industries qui fond aujourd'hui la gloire de la France. Le gouvernement s'apercevait bien que

l'agriculture en souffrait beaucoup mais ne faisait rien ou que bien peu en sa faveur. C'est alors que la presse dénonça, d'abord avec ménagement le danger qui se présentait ; plus tard, elle insista pour que plus d'encouragements fussent offerts aux agriculteurs. Rien n'y fit. La jeunesse quittait le village pour se répandre dans les grandes villes, si bien que certaines contrées vinrent à manquer de bras pour les moissons. Cet abandon de l'agriculture frappa l'esprit des ministres de Napoléon III, et dès ce moment, les Conseils Généraux de chaque département furent appelés à donner leur opinion sur cet état de choses. On donna une nouvelle impulsion à l'émigration vers les provinces de l'Algérie. De plus, de sages lois encouragèrent l'agriculture, grand nombre de riches agronomes se joignirent aux comices agricoles afin d'attirer à eux l'attention publique. Enfin les efforts soutenus de ces hommes de bien obtinrent non pas un succès complet mais tout au moins un succès relatif, c'est-à-dire que les villes jadis encombrées par la jeunesse des campagnes se virent suffisamment dégagées et l'agriculteur pourvu des bras nécessaires aux travaux de la terre.

Donc, durant un laps de temps beaucoup trop long, environ vingt-cinq ans, la jeunesse déserta et dénigra l'agriculture, lui préférant les professions ou les chances du commerce, et les joies de la grande cité parisienne. Aujourd'hui beaucoup de personnes reconnaissent l'erreur dans laquelle les avait jetées les entreprises aléatoires qui se formèrent en si grand nombre sous le règne de Louis Philippe.

Eh bien, n'est-ce pas un peu ce qui se présente en Canada ? Une fièvre de spéculations sur les terrains ou le désir de faire vite sa fortune (et de savoir bien la perdre comme nos voisins), soit dans le commerce, soit dans l'industrie, a égaré l'esprit de la jeunesse, voire même celui de leurs parents à tel point que l'opinion publique aujourd'hui se prononce fortement sur la nécessité, l'urgence même d'encourager les jeunes gens à retourner aux champs et d'abandonner ainsi nos principales villes où ils n'ont trouvé, depuis plusieurs années, que déceptions et misère.

Espérons que nos gouvernements mettront tout en œuvre pour repatrier une grande partie de nos canadiens-français disséminés sur les vastes terrains des Etats-Unis et ne désirant rien moins que de revenir sur le sol natal. Secondons les efforts si persévérants des membres du clergé spécialement dévoués à cette œuvre éminemment nationale, et insistons encore pour que nos compatriotes écoutent notre voix amie jointe à celle des hommes les plus considérables de notre beau pays.

A la jeunesse nous conseillons donc sérieusement de se livrer à la culture des champs après avoir reçu celle de l'esprit. Enfant du sol, elle se doit non pas tant de se maintenir sur le sol étranger que sur le sol paternel. Celui-là est un héritage de famille, mille souvenirs s'y rattachent, les traditions ne s'en perdent jamais, et alors l'abondance renaît dans les campagnes, l'aisance règne dans la chaumière et l'esprit de famille régénère la société. Point n'est besoin d'ajouter que la Providence joue un très grand rôle dans l'existence de l'homme, et que celui-ci pratiquant régulièrement sa religion recevra d'en haut la récompense due à son travail et à sa conduite.

GUST. SMITH.

La Toussaint.

Le premier novembre de chaque année l'Eglise célèbre la glorieuse fête de tous les saints pour six raisons principales : 1o. pour honorer tous les saints dont il était impossible de faire la fête en particulier dans le cours de l'année ; 2o. pour remercier Dieu des bienfaits dont il a comblé ses élus ; 3o. pour nous donner leurs vertus à imiter ; 4o. pour encourager notre faiblesse et confondre notre lâcheté, en nous mettant sous les yeux cette multitude de saints de tout âge, de tout sexe et de toute condition ;

5o. pour solliciter la bonté de Dieu en faveur de ses enfants, par les mérites de ces puissants intercesseurs ; 6o. pour nous donner occasion de réparer les fautes qui ont pu nous échapper dans la célébration de chaque fête en particulier.

Nous croyons qu'il est ici à propos de rapporter la manière dont on procède à la béatification et à la canonisation des saints. Lorsqu'une personne est morte en odeur de sainteté, et que le bruit se répand qu'elle opère des miracles, l'évêque du lieu, sur le témoignage de témoins dignes de foi, dresse un procès-verbal constatant la réputation de sainteté et le bruit des miracles. On l'envoie à Rome à la Sacrée Congrégation des Rites. Là, il est ouvert, étudié, examiné avec grand soin. S'il semble qu'il y ait lieu à suivre, on en fait part au Souverain Pontife, qui nomme un cardinal de la Congrégation des Rites rapporteur de la cause. Celui-ci est chargé de procurer toutes les pièces nécessaires à l'instruction du procès dont il donne communication à la Congrégation. On nomme *postulateurs de la cause* ceux qui sont nommés pour procurer la mise en jugement de la béatification et de la canonisation.

La Congrégation des Rites forme alors un véritable jury.

Voici les membres qui le composent et la manière dont ils procèdent :

1o. Un président ; c'est le cardinal rapporteur de la cause.

2o. Des avocats pour ; ce sont les cardinaux postulateurs de la cause.

3o. Deux avocats contre qu'on appelle le promoteur et le sous-promoteur de la foi. L'office du promoteur de la foi consiste à élever toutes les difficultés imaginables sur le fait et sur le droit, afin que la vérité se découvre et que la cause soit mise au néant s'il y a lieu. Le sous-promoteur est le conseiller du promoteur. Il fait serment de garder le secret ; c'est avec lui que le promoteur confère de toutes les objections qui peuvent se proposer contre la cause en question. Le sous-promoteur assiste aux débats, reçoit communication de toutes les pièces, afin qu'il puisse les juger par lui-même et y trouver des difficultés.

4o. Plusieurs notaires ou greffiers qui prêtent serment de transcrire les pièces, dépositions, etc., avec la plus scrupuleuse fidélité.

5o. Un archiviste qui conserve sous clefs les pièces du procès dont on tire quatre exemplaires, un pour le notaire, un pour le secrétaire, un pour le promoteur de la foi ; le quatrième reste aux archives.

6o. Un interprète. Il arrive dans certains procès que des pièces sont en langues étrangères. Pour les traduire, le cardinal rapporteur de la cause choisit, avec le consentement du promoteur de la foi, un interprète qui fait serment de traduire avec fidélité. En même temps on nomme en secret une personne digne de confiance et qui prête serment d'examiner l'exactitude de la traduction.

7o. Des jurisconsultes habiles, afin d'étudier toutes les questions relatives au droit qui peuvent se présenter dans le cours des débats.

8o. Des médecins, des physiciens, des chirurgiens, des mathématiciens qu'on consulte lorsqu'il est question des miracles, et qui sont obligés de donner leurs réponses par écrit. Telle est la composition du tribunal.

On ne s'occupe de la béatification d'un serviteur de Dieu que cinquante ans après sa mort. Cette règle ne souffre d'exceptions que dans certains cas très-rare de sainteté tout à fait extraordinaire. Il est bien glorieux pour St. Alphonse de Liguori d'avoir été, de notre temps, l'objet d'une semblable exception.

La sacrée Congrégation des Rites commence par examiner les ouvrages du serviteur de Dieu, s'il en a composé.

La moindre proposition contraire aux bonnes mœurs ou à la foi catholique suffit pour faire mettre à tout jamais sa cause au néant. L'examen des ouvrages fini, on suspend le cours de la procédure pendant dix ans, afin de laisser à l'opinion le temps

LE JEUNE AGE.

de se manifester et à la Congrégation celui de découvrir les ouvrages du serviteur de Dieu qui aurait pu échapper à sa connaissance.

Au bout de dix ans les postulants de la cause sollicitent les lettres *remissoriales*. Ce sont des lettres ou bulles par lesquelles le saint Père nomme des commissaires pour examiner, sur les lieux où le serviteur de Dieu a vécu, l'héroïsme de ses vertus et la certitude de ses miracles. Ces vertus sont les trois vertus théologiques : la Foi, l'Espérance et la Charité, et les quatre vertus cardinales : la Force, la Prudence, la Tempérance et la Justice.

L'examen fini, la sacrée Congrégation étudie le rapport des commissaires, les dépositions des témoins, les pièces justificatives, etc. Épluché dans le sein de la Congrégation, le procès avec toutes ses pièces est ensuite soumis à l'examen du consistoire, en assemblée générale de tous les cardinaux, archevêques et évêques de la cour de Rome. Les réunions se succèdent, le Souverain Pontife en personne préside à plusieurs, demande l'avis de tous les cardinaux, de tous les consultants, sans donner lui-même le sien, se recommande à leurs prières, en ordonne de publiques, en un mot, n'omet rien de tout ce qui peut l'éclairer. Si, après toutes ces précautions, le vicaire de Jésus-Christ est convaincu, il publie la bulle qui autorise à procéder à la cérémonie de la béatification.

Est-il possible de trouver sur la terre un tribunal qui agisse avec plus de sagesse et de prudence ? Ou la vérité, touchant des faits et des faits palpables, est impossible à constater, ou bien il faut convenir qu'avec tant de précautions et d'inépuisables recherches elle doit nécessairement se faire jour. Aussi n'est-il pas un homme de bonne foi qui doute de la *validité* des canonisations catholiques.

HISTOIRE DU CANADA.

REPONSES

Aux questions du dernier numéro.

I. En quelle année eut lieu la *passation* de l'Acte d'union des Canadas ?
R. En 1841.

II. Depuis combien d'années l'Acte constitutionnel était-il alors en force ?
R. Le gouvernement constitutionnel était établi depuis 1791, c'est-à-dire depuis un demi siècle près. (49 ans).

III. Combien d'années se sont écoulées depuis la *passation* de l'Acte de Québec jusqu'à 1841 ?
R. 67 années se sont écoulées depuis la *passation* de l'Acte de Québec (en 1774) jusqu'en 1841.

IV. Que devenaient le Bas-Canada et le Haut-Canada par l'Acte d'Union de 1841 ?
R. Par cet acte le Bas-Canada et le Haut-Canada furent réunis en une seule province, et furent administrés par un même gouvernement, lequel était composé d'une Chambre d'Assemblée et d'un Conseil Législatif. La Chambre d'Assemblée comprenait 84 membres élus par le peuple, dont 42 pour chaque province.

V. Dans quel but cet Acte fut-il passé ?
R. Cet acte passé sous prétexte de mettre plus d'harmonie entre les deux Canadas et de rendre ainsi l'un et l'autre plus prospères, etc., avait surtout pour but de mettre les habitants du Bas-Canada sous la domination de la population anglaise du Haut-Canada devenue ou devenant plus nombreuse.

—Nous offrons nos remerciements et nos félicitations à M. A. D'auray.

Questions auxquelles nos jeunes lecteurs sont invités à répondre en s'adressant à notre bureau :

I. Quand et par qui la ville d'Outaouais fut-elle choisie pour être la Capitale du Canada ?

II. Pendant combien d'années le Canada resta-t-il sous l'Acte d'Union de 1841 ?

III. Quelle nouvelle constitution succéda à l'Acte d'Union ?

IV. Quand fut inaugurée la Confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord ?

V. De combien de provinces fut d'abord composée la Puissance du Canada, et nommez-les ?

VI. Quelles sont les autres provinces qui, dans la suite, s'unirent à la Puissance du Canada ?

VII. De combien de provinces est maintenant composée la Puissance du Canada ?

F. X. B.

Comédies enfantines.

Félix est encore tout jeune et il a déjà un cheval !
un bel animal, s'il vous plaît ! qui se nomme *Grison*. Sa crinière est de chanvre, mais la queue est de crin bien certainement. Il ne part jamais tout seul, il ne mange pas, il ne boit pas,

il ne dort ni se couche.
C'est un cheval de bois.
Grison ne marche pas non plus ; il roule quand Félix le tire ou le pousse. Comme les quatre roulettes, qui lui servent de pieds, sont pivotantes *Grison* va en arrière aussi bien qu'en avant ; il va de côté aussi, ou de travers à volonté.
Félix ne lui ménage pas les coups de fouet. C'est pour le dompter, dit-il.

II.

La petite Zoé a une poupée, et quelle poupée ! aussi grosse que la petite maman. Ses cheveux autrefois étaient longs et noirs. La petite maman s'étant avisée de les couper, chose triste à voir, hélas ! les cheveux ne repoussaient plus.

—Dodo, dodo ! dodiche ! dodo !
Et pendant que l'enfant dort Zoé, la petite maman, qui n'aime pas la paresse, s'en va trouver Félix qui, lui, s'amuse avec son cheval.

C'est pour aider à dompter la bête, dit-elle. Et pour commencer, elle prend, elle tire *Grison* par la queue.

III.

—Holà, Zoé, tu as ta poupée, laisse moi mon cheval,
Zoé ne lâche point.

—Mais, mademoiselle, ne tirez donc pas comme cela mon cheval par la queue, vous allez lui faire mal.

Elle tient furieusement à ses idées, la petite Zoé ! Pouf ! La petite fille sur le dos, et dans ses mains la queue de crin. Le cheval est aussi sur le dos, les pattes en l'air ; et par dessous, Félix qui crie et tempête : Zoé n'est pas de bonne humeur non plus, ce dit-on.

—C'est de ta faute !—C'est de la tienne.

—La grande maman survenue, à l'aide de caresses, a bientôt consolé Zoé, la petite maman.

Et ce soir papa, en bon médecin, remettra la queue de *Grison*.

GEOGRAPHIE.

Questions auxquelles nos jeunes abonnés sont invités à répondre en s'adressant à notre bureau :

I. A quel point voit-on le soleil aussitôt après l'aurore ?

II. Un peu avant le crépuscule à la fin de la journée à quel point voit-on le soleil ?

III. Précisément au milieu du jour à quel point voit-on le soleil ?

IV. A quel point ne voit-on jamais le soleil ?

V. Comment appelle-t-on ces quatre points ?

DIALOGUE

Entre deux jeunes frères.

NARCISSE—Peux-tu me dire, Dieudonné, dans laquelle des cinq parties du monde nous sommes ?

DIEUDONNÉ—Sans doute ! Nous vivons dans l'Amérique. Je te défie bien de pouvoir m'embarrasser.

NARCISSE—Dans quelle partie de l'Amérique vivons-nous ?

DIEUDONNÉ—Dans l'Amérique Septentrionale. Est-ce parce que je n'ai jamais appris la géographie avant cette année que tu me poses des questions aussi faciles ?

NARCISSE—Quelle contrée de l'Amérique habitons-nous ?

DIEUDONNÉ—La Puissance du Canada.

NARCISSE—Quelle province du Canada ?

DIEUDONNÉ—La province de Québec.

NARCISSE—Quel district de la province de Québec ?

DIEUDONNÉ—Le district d'Outaouais.

NARCISSE—Quel comté ?

DIEUDONNÉ—Le comté du même nom, c'est-à-dire le comté d'Outaouais.

NARCISSE—Quel canton du comté d'Outaouais ?

DIEUDONNÉ—Le canton de Templeton.

NARCISSE—Quelle paroisse ?

DIEUDONNÉ—La paroisse de St. François de Sales.

NARCISSE—Quel village ?

DIEUDONNÉ—Le village incorporé de la Pointe-à-Gatineau.

NARCISSE—Dans le canton de Templeton il y a-t-il d'autres villages que le nôtre ?

DIEUDONNÉ—Je suppose.

NARCISSE—Encore ?

DIEUDONNÉ—Est-ce que je sais tout moi ?

NARCISSE—T'y voilà, mon cher ! Il y a le village de *East Templeton*, et celui dit de *Perkins mill* ; mais ils ne sont pas incorporés.

DIEUDONNÉ—C'est bien, notre grand savant.

NARCISSE—Quels sont les autres comtés qui avoisinent le comté d'Outaouais ?

DIEUDONNÉ—Je l'ai entendu dire à l'école, attends..... Ce sont les comtés d'Argenteuil et de Pontiac.

NARCISSE—Dans quelle direction est le comté de Pontiac ?

DIEUDONNÉ—Par là.

NARCISSE—Dis-le sans montrer du doigt.

DIEUDONNÉ—À ta gauche si tu te tournes dans le même sens que moi, et à ta droite si tu retournes en sens contraire.

NARCISSE—Je ne demande pas cela.

DIEUDONNÉ—Le comté de Pontiac est à l'ouest du Comté d'Outaouais. Est-ce bien ?

NARCISSE—Oui, et le comté d'Argenteuil ?

DIEUDONNÉ—À l'est de celui d'Outaouais.

NARCISSE—Qu'est-ce qu'il y a au sud du comté d'Outaouais ?

DIEUDONNÉ—La rivière Outaouais.

NARCISSE—Comment nommes-tu la province qui est de l'autre côté de la rivière Outaouais.

DIEUDONNÉ—La province d'Ontario.

Un Anniversaire.

(Suite et fin.)

Mon père, mes amis, dormait pour toujours. Mon père dormait de l'éternel sommeil.

M. Sullivan, qui avait parlé debout, à la façon anglaise, avait été obligé de se rasseoir après ces mots.

Il demeura quelque temps les coudes appuyés sur la table, sa figure cachée dans ses deux mains.

Tous les convives avaient les yeux humides et se taisaient respectant son silence.

Au bout de quelques minutes, faisant un violent effort pour maîtriser son émotion, M. Sullivan se releva.

—On est un enfant à tout âge pour pleurer un père, dit-il, c'est un deuil que rien n'efface. Les années l'allongent, mais ne l'éloignent pas, et j'ai cru un instant que j'avais entrepris plus que mes forces, en ramenant ce passé sous nos yeux. Mais je ne vous ai parlé que de nous et que de mon père. Je n'ai pas fini.....

Trois jours après avoir conduit Daniel Sullivan à sa dernière demeure, nous étions tous réunis, ma pauvre mère, mes frères, mes sœurs et moi, autour d'un petit repas auquel elle s'efforçait de nous faire prendre part, quand un cab s'arrêta devant notre maison. Un pas brusque se fait entendre dans l'escalier. La porte s'ouvrit ; un grand monsieur entra.

Joë se mit à trembler : c'était le monsieur au portefeuille.

Qu'est-ce qu'il veut, frère ? me dit-il tout bas.

Il ne faisait pas très-clair dans notre cave. Le monsieur mit sa main au-dessus de ses yeux, comme pour assurer sa vue, et m'ayant reconnu il me salua d'une petite tape sur la joue, comme le soir où il m'avait si vivement congédié ; puis s'adressant à ma mère : Voilà, madame, dit-il, un petit bonhomme qui vaut mieux que moi. Il m'a rapporté en cofrant, le soir même du jour où il l'avait trouvé, mon portefeuille et une fortune, et j'ai, moi laissé passer une semaine avant de lui remettre sa bourse que son étourderie avait à son tour laissée à magarde."

Tirant alors de sa poche mon petit sac de cuir : "Reconnais-tu ça, me dit-il, monsieur le sans-soin ? Est-ce bien à toi, cet objet précieux ? Ah ! ah ! je ne suis pas fâché de voir qu'on manque de tête à tout âge. Quatre shellings ! Ah ça, tu roules donc sur l'or, mon garçon que tu sèmes ainsi tes trésors chez des gens que tu ne connais pas ?

Nous nous taisions tout étonnés et presque blessés d'entendre parler avec cette bonne humeur dans une chambre qui renfermait tant de chagrin.

Le monsieur au portefeuille, qui n'avait pas sans doute compté sur notre silence, chercha des yeux autour de lui pour voir si quelque chose lui en apprendrait la raison.

Qu'est-ce qu'il y a ? nous dit-il en baissant la voix. Est-ce que je parle trop haut ?

Est-ce que quelqu'un dort ici, que je puis réveiller ?

Je l'arrêtai d'un geste désespéré. James Harrisson, car c'était lui, James Harrisson avait tout compris. En une seconde ce fut un tout autre homme.

Ah ! madame, dit-il à ma mère, en serrant ses deux mains amaigries, je vous demande pardon... J'espérais apporter à votre mari le bonheur et peut-être la santé, et j'arrive trop tard. Ah ! je suis coupable ! Pourquoi faut-il que le mal soit toujours plus pressé que le bien ! Différer de bien faire, c'est un crime. Votre mari...

—Je n'ai plus de mari, dit ma mère, et ces petits n'ont plus de père.

—Pauvre, pauvre femme ! pauvres chers petits enfants ! s'écria M. Harrisson le visage tout bouleversé.

Je vous ai parlé longuement de mon père, parce que vous ne l'avez pas connu ; mais que vous dirai-je de James Harrisson que vous ne sachiez, que je ne puisse vous rappeler d'un seul mot ? James Harrisson, c'était le bon riche, comme Daniel Sullivan avait été le bon pauvre.

Tout ce qui pouvait être fait pour adoucir notre deuil, il le fit avec cette vivacité de cœur, avec cette froideur de raison qui étaient sa marque particulière.

Ah ! disait ma mère, quelquefois, j'ai honte d'être presque heureuse. Si Daniel était là.....

—Il y est, il y est, répondait James Harrisson. Les morts restent présents, quoique invisibles, partout où on les aime. Soyez heureux tout à votre aise, votre mari prend de là-haut sa part de votre bonheur.

—M. Harrisson a raison, me disait ma mère en versant de douces larmes. Ton père est là ; je sens qu'il ne nous a pas quittés d'un instant.

—A la bonne heure, disait M. Harrisson, vous voilà raisonnable.

—Ah ! le cher homme pensais je.

—Vous êtes un juste, lui disait ma mère. Les justes ne sont pas si rares qu'on le croit, répondait en riant James Harrisson. Votre mari en était un, et il avait cent fois plus de mérite à l'être que moi. Vous êtes un juste, vous aussi, mistress Sullivan, et vos petits enfants, c'étaient des justes aussi, à leur petite façon, quand ils balayaient des portefeuilles dans Regent Street. Je me suis toujours étonné, soit dit entre nous, en lisant la Bible, que Dieu ait laissé brûler Sodôme, faute de dix justes. Et si j'osais je dirais qu'il n'avait peut-être pas bien cherché ce jour-là.

—Fi ! disait ma mère en souriant, voilà que les justes ne vont pas l'être. Les juge-

ments de Dieu, monsieur Harrisson, sont impénétrables, comme ses desseins ; vous ne voudriez pas que ces enfants pussent en douter un seul jour.

—Non, certes, disait James Harrisson, j'ai voulu, par cette coupable plaisanterie, vous tirer de vos larmes, et rien de plus, mistress Sullivan.

James Harrisson était sans famille, nous fûmes sa famille. Il fut pour nous un second père. Ma mère se rendit si utile dans le gouvernement de sa maison, que M. Harrisson disait qu'il proposerait à la chambre des communes de la faire nommer gouverneur des Indes. "Il est bien sûr, s'écriait-il quelquefois, qu'elle seule pourrait remettre tout en ordre, sans faire crier personne."

Je devins, après mes études faites, son employé, puis, quelques années plus tard, son associé.

Il établit Joë, il maria mes belles petites sœurs avec les bons maris qu'elles ont là, et qui veulent bien m'écouter. Et, pour tout dire, il n'a fait qu'un chagrin à la pauvre famille qu'il avait tirée de la misère et du désespoir, ce fut celui de la quitter à son tour pour aller recevoir dans le ciel la récompense de ceux qui ont été bons sur la terre.

Et encore, ajouta Gregory Sullivan, sa mort fut si belle, il partit si calme, qu'il trouva, dans la sérénité de cette dernière heure, la puissance d'adoucir pour nous jusqu'aux douleurs d'une si cruelle séparation. Il nous a prouvé que la mort même peut être digne d'envie.

"Dans un instant, dit James Harrisson en regardant ma mère et en nous regardant, dans un instant, après avoir rendu mes comptes au Souverain Juge, j'aurai à rendre compte à votre mari, à votre père, de la famille qu'il m'avait laissée par sa mort. Ce compte sera doux pour lui, mes amis ; je vous dois les meilleurs jours de ma vie. Ah ! on parlera de vous plus d'une fois la haut, dit-il encore, ne l'oubliez pas."

Ce fut son dernier mot. Gregory Sullivan avait cessé de parler. L'assistance, recueillie, semblait l'écouter encore.

P. J. STAHL.

Pensées.

L'ivresse d'encre cause encore plus de vertige que l'ivresse de vin.

Sur les rails de la politique, les tribuns du peuple ne sont pas moins lents et inhabiles à serrer les freins qu'ils ne se montrent actifs et puissants à chauffer les locomotives.

Dans les rares occasions où la vérité sort de son puits, certaines gens n'ont rien de plus pressé que de l'y faire rentrer.

NOTRE PROSPECTUS.

Le titre de notre journal indique suffisamment sa spécialité.

Nous écrivons pour la jeunesse ou pour l'enfance : l'enfance, cet âge si intéressant, le germe de la postérité, l'espoir de la société future. En lui reposent la joie présente des parents et leur bonheur ou leur malheur pour l'avenir. Que seront-ils, un jour, nos enfants d'aujourd'hui ? Quel usage feront-ils des biens que nous leur aurons légués ; des droits, des libertés conquises au prix du sang même de leurs aïeux ? seront-ils meilleurs et plus justes que nous le sommes, ou seront-ils moins bons ? Accompliront-ils de grandes choses ? La société, qu'ils sont appelés à former, sera-t-elle une société progressive ou rétrograde ? S'acheminera-t-elle toujours vers la perfection, ou tendra-t-elle vers la barbarie ? Encore une fois, que seront-ils plus tard ces bons, ces chers enfants d'aujourd'hui ? Il n'est pas besoin de le demander : ils seront ce que nous les aurons faits. Que l'on s'efforce par tous les moyens possibles, de rendre la jeunesse studieuse, vertueuse et instruite !

C'est animé d'un tel esprit, que nous avons entrepris la rédaction de cette feuille. Notre but est donc de concourir, selon nos faibles moyens, 1o. à inspirer au jeune âge le goût de la bonne lecture ; 2o. à l'instruire ; 3o. à lui faire aimer son pays et sa religion. Il serait oiseux de vouloir prouver l'importance de ces trois points ; chacun la connaît ; personne ne la nie. *Le Jeune Age* possèdera-t-il un tel degré d'utilité ? Nous croyons que notre programme le dit suffisamment. D'ailleurs, chaque profession, chaque état de vie a, par le temps

qui court, sa rovue spéciale. Il y en a pour les différents goûts, les différentes opinions, les différents caractères même. Seuls, les enfants et les adolescents sont privés de ces sortes de lectures ; et cependant, eux aussi, en tireraient de grands avantages ; mais encore, dans ce cas, il faut que ces lectures soient composées expressément pour eux, et qu'elles ne leur soient point trop ennuyeuses, comme le doit être pour les enfants, la lecture des revues rédigées pour d'autres âges. Il faut aussi que les sujets choisis soient propres à les instruire et à les édifier.

Nous raconterons des histoires, des anecdotes, des fables morales, d'une nature telle qu'elles donnent le goût de la lecture, tout en proposant un exemple à suivre ou une faute à éviter.

Puis : histoire Sainte ; histoire de l'Eglise ; Vie des Saints et des grands hommes ; Histoire générale du Canada ; Histoire anecdotique du Canada, et de ses personnages remarquables ; exhortations et explications sur certains points de la morale chrétienne ; géographie et commerce ; agriculture et produits agricoles ; mines et minéraux ; manufactures et produits manufacturés, entretiens sur quelques nouvelles du jour :—Voilà autant de sujets que nous traiterons, tout en mettant à la portée de l'intelligence des enfants. Faisant partie nous-même de la classe enseignante, nous connaissons le langage qu'il faut leur parler ; et nous leur parlerons de tout ce qu'il est bon et utile de parler aux enfants.

Le Canada et la religion occuperont une large place dans nos conversations. De bonne heure, il faut parler de Dieu aux enfants. C'est là ce que nous pouvons faire de mieux pour eux. Sans ce point important de l'éducation, le reste est fort peu de choses ; avec lui le reste est beaucoup. *Le Jeune Age* contenant quatre pages de lecture paraîtra le premier et le quinze de chaque mois, moyennant la modique somme de soixante cents par année. Ceux à qui nous l'adressons seront considérés comme abonnés, s'il ne nous le renvoient par après y avoir écrit le mot "Refusé" suivi de leur nom.

AVIS IMPORTANTS.

Toute personne, à qui nous adressons le *Jeune Age* pour la première fois, sera considérée comme abonnée, si elle ne nous le renvoie pas immédiatement après avoir écrit sur l'enveloppe son nom accompagné du mot REFUSÉ.

Nous sommes de plus en mesure de fournir les numéros précédents à ceux qui voudront bien nous en faire la demande

Nous prions toujours les maîtres de postes de se constituer les agents du *Jeune Age* dans leurs paroisses respectives.

F. E. Alf. Evanturel,

(Bachelier en loi de l'Université-Laval.)

AVOCAT.

Mr. Evanturel pourra être consulté pour affaires professionnelles à sa résidence, No. 76, rue Slater, Ottawa, depuis 4 heures à 8 heures P. M. et les samedis, depuis 1 heure à 6 heures du soir.

D. C. SIMON, HULL.

SYNDIC OFFICIEL

pour la Cité de Hull et les Comtés d'Ottawa et de Pontiac.

GREFFIER

de la Cour de Magistrat de District Siégeant en la Cité de Hull.

COMPTABLE, COLLECTEUR, AGENT D'ASSURANCE.

BUREAU ET RÉSIDENCE :

Près du Marché, vis-à-vis l'Eglise Catholique

J. O. ARCHAMBAULT,

NOTAIRE,

Rue Principale, HULL.

ALFRED ROCHON,

AVOCAT,

RUE PRINCIPALE, HULL.

M. ROCHON suit assidument les différentes Cours de Justice du District d'Ottawa.

Imprimé aux Ateliers du Foyer Domestique.